



République Tunisienne

Ministère de la Femme, de la famille, de l'enfance et des Séniors

Plan d'action national 2020 - 2018
pour la mise en œuvre de la résolution
1325
du Conseil de Sécurité des Nations unies

" Femmes, Paix et Sécurité "
et les Résolutions Connexes



Allocution de madame Naziha Laabidi

Ministre de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors

MrHedi Mekni : secrétaire général du gouvernement
Son ExcellenceMmeLeena Gardmeister Ambassadrice de Finlande en Tunisie
Mme Leila Rhioui : Représentante de ONU femmes à Tunis
Général Mokhtar Ben Nasr : Président de la commission nationale de lutte contre le terrorisme
Mesdames et messieurs les représentantes et les représentants des missions diplomatiques
Chers invités des pays frères et amis
Mesdames et messieurs les invités.

Je suis fière d'être parmi vous aujourd'hui, pour vous annoncer le lancement de la mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité « femme, paix et sécurité »

La Tunisie est, le quatrième pays Arabe à élaborer son plan d'action national qui s'inscrit dans les différentes orientations nationales fondées sur le respect des droits humains pour tous, et répondant à l'article 46 de la constitution de la république Tunisienne de 2014.

Le plan d'action national comporte cinq axes fondamentaux qui sont :

- La prévention des conflits et ce qui en résulte.
- La protection de la femme et l'appui à sa participation dans la résolution des conflits et la garantie de la paix
- Le développement du rôle de la femme dans l'axe des secours, le plaidoyer, le soutien et l'information autour du plan.

Le plan d'action 1325 représente l'un des objectifs du plan national de l'institutionnalisation du genre, approuvé dernièrement lors d'un conseil ministériel et qui exige une redistribution des budgets, des plans et des programmes de façon à garantir l'équité et l'égalité des chances entre toutes les citoyennes et tous les citoyens sans distinction.

Ce plan que nous avons entamé depuis plusieurs années sous des gouvernements successifs, ne se réalise qu'aujourd'hui puisqu'une volonté politique véritable pour son activation était nécessaire, en 2016 le gouvernement de l'union nationale a mis la question de l'équité et de l'égalité des chances et la lutte contre l'extrémisme parmi ses priorités les plus urgentes.

Mesdames et messieurs,

Le plan d'action pour l'exécution de la Résolution du Conseil de Sécurité 1325est le couronnement des efforts de deux années de labeur, accompagnés par ONU femme et la

République de Finlande par un appui technique et financier à qui j'adresse mes plus vifs remerciements.

Je ne manquerai pas également, de remercier l'équipe chargée d'élaborer le plan, le comité de pilotage et les commissions techniques, pour tous les efforts consentis afin de réaliser ce travail de qualité en un temps record.

L'étape de reconstruction par la quelle passe notre pays, et qui vise la réalisation du développement durable, par le renforcement de la conscience des individus des valeurs de patriotisme, de citoyenneté et du renforcement du sens de l'appartenance dans le but d'amener la société à un consensus refusant toutes les formes de discrimination et de violence.

A cet effet, nous ne pouvons pas continuer à ignorer les écarts entre hommes et femmes au niveau de la participation aux affaires publiques sans passer par le principe de la discrimination positive à l'égard de la femme pour parvenir à l'équité et l'égalité des chances entre femmes et hommes dans tous les secteurs, surtout ceux en relation avec la résolution des conflits et le soutien de la paix sociale.

Le ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Séniors a misé sur l'approche participative avec plusieurs organismes et la société civile pour la réalisation du plan quinquennal 2016-2020.

Ces priorités se référant aux objectifs du développement durable 2030 pour l'autonomisation économique, sociale et politique de la femme et dans l'objectif d'élever sa participation à la vie publique et politique, à la gouvernance locale et régionale, l'ascension de sa présence aux postes de prise de décision, de leadership et de la gestion des affaires publiques

Ces programmes englobent la révision des textes juridiques, des services multisectoriels et de plaidoyer pour le changement des mentalités à travers des programmes de sensibilisation et d'éducation auprès des femmes et des hommes afin de parvenir à lutter contre toutes les formes de discrimination.

Le meilleur exemple étant l'adoption par l'assemblée du peuple du texte de la loi organique n58 de 2017 de la lutte contre les violences faites aux femmes en juillet 2017. En tant que ministère transversal, dans l'élaboration des politiques sectorielles de la Femme, la Famille, l'Enfance et les Séniors, nous visons le développement, nous visons l'emploi, l'appui à l'investissement, au tourisme et la garantie des droits humains des citoyennes et des citoyens, l'amélioration des conditions sociales des catégories spécifiques dans une démarche participative.

Nous portons tous, la lourde responsabilité envers les générations futures, pour la mise en œuvre de politiques réalisables effectives et équitables.

Je suis certaine que vous mesurez l'importance de cette opportunité qui s'offre à nous tous, grâce à une volonté politique éminente, pour parvenir à la concrétisation de l'équité et l'égalité des chances, l'éradication de toutes les formes d'exclusion et de distinction.

A la fin, je voudrais renouveler mes remerciements au gouvernement Finlandais pour son appui à ce projet et à ONU FEMMES, notre partenaire privilégié pour son appui constant à nos programmes nationaux, surtout ceux en rapport avec la femme.

Je remercie également tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour leur participation à l'élaboration du plan d'action de la Résolution du Conseil de Sécurité 1325.

1. Cadre général

La Tunisie a misé sur la nécessité de l'inclusion et de l'autonomisation complète de la femme, en application des dispositions de la Constitution de la deuxième République et des Objectifs de l'Agenda de Développement durable 2016-2030, et ce, dans le cadre d'une forte volonté politique soutenant les droits de l'Homme pour tous, pour une société équilibrée.

Cette tendance trouve ses échos dans les multiples réalisations récentes qui viennent renforcer les acquis de la femme. Parmi les plus importantes de ces réalisations accomplies d'une manière parfaitement participative avec la société civile, on cite :

- La réforme de la loi électorale en vue d'instaurer la partié verticale et horizontale des listes de candidats des partis,
- La création du Conseil des Pairs l'égalité et l'équivalence des chances entre la femme et l' homme en tant que mécanisme institutionnel pour imposer l'égalité,
- La ratification de la loi organique relative à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard de la femme ; violence physique, psychologique, économique, politique, sexuelle...
- L'investissement dans la politique nationale de lutte contre le terrorisme à travers l'adhésion du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors à la Commission nationale de lutte contre le terrorisme, parmi les ministères de premier rang.
- Création de la commission des libertés individuelles et de l'égalité auprès de la présidence de la République, une commission qui veille à l'élimination de toute législation discriminatoire susceptible d'entraver le plein accès, et sans discrimination des personnes à leurs droits individuels.
- La mise en place de **la stratégie nationale de l'autonomisation économique des femmes et des filles en milieu rural 2017 - 2020**
- L'élaboration de programmes-phares pour l'initiative économique féminine.
- Ratification de l'adhésion de la République tunisienne au Protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

- Mise en place du plan national quinquennal 2016 - 2020 pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche Genre, qui a été élaboré par le Conseil des Pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre la femme et l'homme, et qui a été récemment approuvée. En outre, le conseil des pairs veille à orienter les politiques, les programmes et les budgets conformément à une approche qui rejette toute forme de discrimination basée sur le genre. D'ailleurs, immédiatement après la nomination de ses membres, il a procédé à l'élaboration d'un plan national pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche Genre, qui a été approuvé par un conseil des ministres le 21 juin 2018.

L'un des résultats attendus dudit plan est de promouvoir le rôle des femmes dans l'édification de la paix sociale et sa participation dans la résolution des conflits et la lutte contre toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme, et ce, dans le cadre du plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU relatif aux « femmes, à la Paix et la Sécurité ». Ainsi, le plan présenté pour ratification s'inscrit sur la liste des priorités du gouvernement étant donné qu'il va servir à faire progresser la mise en œuvre conformément au plan quinquennal de développement.

1.1 Importance de la résolution 1325

La résolution 1325 a été adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'instance suprême responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en reconnaissance du rôle des femmes dans le règlement des conflits, le maintien de la paix et la reconstruction. La résolution stipule que le processus de paix est étroitement lié à l'égalité des sexes et que le leadership des femmes constitue une étape fondamentale sur la voie de la prévention des conflits, de l'instauration de la paix et de la sécurité. Ainsi, cette résolution vise à établir des mesures pendant la période antérieure aux conflits pour assurer la protection des femmes et des filles durant ces conflits et au-delà, afin qu'aucun État ne soit exempté de cette Résolution dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme qui menacent non seulement l'État mais aussi le monde entier¹. La Tunisie, comme tous les autres États, est liée par la résolution 1325 étant donné qu'elle s'efforce de construire un processus de paix par la transition démocratique qu'elle a connue depuis la révolution et par sa position stratégique, ce qui rend le pays exposé au danger des conflits pouvant se déclencher dans les pays voisins. Ainsi, l'importance juridique de la résolution 1325 a incité de nombreux pays à adopter un plan d'action national visant à prévenir les conflits armés,

1 L'alinéa obligeant tous les États membres à élaborer un plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution du Conseil de Sécurité

les guerres civiles, les troubles et les soulèvements sociaux qui pourraient affecter le pays, à les empêcher ou à prévoir une protection contre de tels incidents et des mécanismes susceptibles de protéger les femmes et les filles et de renforcer leur participation à la prise de décision. Bien que la Tunisie n'ait pas connu de conflit armé, elle s'emploie à assurer la paix et la sécurité pendant la transition démocratique, en pariant sur l'importance de l'adoption de l'approche genre à tous les niveaux pour prévenir les risques.

2.1 Place accordée à la proposition parmi les priorités du gouvernement

Le plan quinquennal de développement 2016 – 2020 a pour objet « l'instauration d'un projet civilisationnel qui repose essentiellement sur un système de valeurs nouvelles dans toutes ses manifestations et dimensions et le renforcements des fondements de la bonne gouvernance tant sur le plan des idées que sur celui de la pratique, la réalisation de l'essor économique et l'établissement de la justice sociale avec toutes ses composantes et contenus »². Dans son volet portant sur le projet sociétal en évolution, le plan a mis l'accent sur la participation de la femme active dans l'élaboration de la vision sociétale désirée, qui refuse toute forme d'extrémisme, visant l'établissement de la sécurité et de la paix conformément aux règles de la modération, du dialogue et de la tolérance. S'agissant des exigences du modèle de développement alternatif, la note a insisté sur la nécessité de garantir la sécurité, lutter contre le terrorisme et consolider la paix sociale. Ce troisième volet relatif au développement humain et l'inclusion sociale comprend un aspect important, celui de renforcer les droits de la femme et consolider ses acquis.

Le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, soumis pour approbation, représente le seul indicateur de l'objectif n° 4 « **Soutenir la participation effective des femmes à la lutte contre le terrorisme et leur contribution à la diffusion de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et local** » de l'impact n° 2 du **plan national** pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche Genre récemment approuvée pour la période 2016-2020 .

Ce plan constitue également un élément essentiel de la mise en œuvre du plan sectoriel de lutte contre le terrorisme pour le secteur de la femme, la famille et l'enfance dans le cadre du Plan national de lutte contre le terrorisme. Ainsi, une stratégie nationale pour la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme a été

² Projet de la Note d'Orientation du Plan Stratégique de Développement 2016-2020, 15 septembre 2015, p. 24

développée, par autorisation du Président de la République lors de la réunion qu'il a présidé le 12 février 2015, par la Commission nationale de lutte contre le terrorisme, créé en vertu de **Loi organique n° 2015-26** susmentionnée. Cette stratégie repose sur quatre piliers: prévention, protection, suivi et riposte. Elle est destinée à être mise en œuvre dans le cadre de la bonne gouvernance, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme.

Le plan soutient et accompagne les dispositions de la **Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales 2017-2020**, approuvée par le gouvernement en mars 2017. Les axes de cette stratégie comprennent l'autonomisation économique et sociale des filles et des femmes dans les zones rurales, favorisant leur participation à la vie publique et améliorant leur qualité de vie en milieu rural. En plus, il s'agit de fournir des données précises et mises à jour sur la situation et les besoins des femmes dans les zones rurales et de mettre ces données à la disposition des intervenants et les adopter dans les plans de développement.

Le plan avancé pour approbation s'inscrit ainsi sur la liste des priorités du gouvernement, puisqu'il permettra l'avancement progressif dans la mise en œuvre conformément au plan quinquennal de développement.

3.1 Expériences étrangères ou nationales dans ce domaine

La méthode d'action et l'adoption du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 diffèrent d'un État à l'autre en fonction du contexte politique et de l'impact du rôle des femmes dans la paix et la sécurité. De nombreux pays, y compris des États ne connaissant pas de conflits armés tels que le Canada, la Finlande et la France, ont adopté des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les pays arabes, l'Iraq, la Palestine et finalement, la Jordanie, ont lancé leurs plans nationaux et nous espérons que la Tunisie sera le quatrième pays arabe à lancer son plan d'action national pour appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Au niveau national, de nombreuses associations ont mis en œuvre des programmes dans le domaine, sans les intégrer dans une approche unifiée, ce qui rend nécessaire l'élaboration d'un programme national de mise en œuvre qui encadre ces initiatives.

4.1 Processus d'élaboration du plan

Le Plan national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité a été élaboré de manière participative sous la supervision d'un comité conjoint de pilotage dirigé par le Ministre de la femme, de la famille et de l'enfance et composé principalement de représentants des ministères concernés au Conseil des Pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre la femme et l'homme.

Des comités techniques ont été également constitués pour chaque axe du plan, composés de représentants des ministères, de organismes publics et de représentants de la société civile.

Les travaux d'élaboration du plan ont été réalisés avec la participation des autorités suivantes :

- La Présidence du gouvernement
- Le ministère de la justice
- Le ministère de la défense nationale
- Le ministère de l'intérieur
- Le ministère des affaires étrangères
- Le ministère des affaires religieuses
- Le ministère des finances
- Le ministère de la santé publique
- Le ministère des affaires sociales
- Le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors
- L'institut national des études stratégiques
- Le tribunal administratif
- La commission nationale de la lutte contre le terrorisme
- Le pôle sécuritaire contre le terrorisme et le crime organisé

Ceci en plus des 15 organismes nationaux et 10 organisations de la société civile.

Ces travaux ont démarré lors d'un atelier organisé au mois de mai 2016 dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la femme, la famille, l'enfance et des seniors d'une part, et ONU FEMMES, l'entité des nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, d'autre part, pour des fins

d'information et de consultation sur les ministères concernés par le traitement du dossier, et pour correspondre avec ces ministères afin de nommer leurs représentants au sein du comité de pilotage. Ensuite, une réunion élargie s'est tenue au Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors pour annoncer le début du projet et déterminer les prochaines étapes. Pour soutenir les capacités de l'équipe nationale des travaux de préparation du plan national pour la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1325 en Tunisie, une série d'ateliers a été organisée pour approfondir les connaissances théoriques et les compétences pratiques autour de la question de « la femme, la paix et la sécurité » pour les membres du comité de pilotage et des comités techniques.

Le contenu scientifique des ateliers comprenait les sujets suivants:

- Déterminer l'impact des conflits sur les femmes et les filles et faire le point de la situation des femmes en zones de conflit
- Présenter le Conseil de sécurité des Nations unies et déterminer le droit en vigueur lors des conflits armés
- Présenter la résolution 1325 et ses résolutions complémentaires
- Déterminer la relation entre la résolution 1325 et les chartes et mécanismes des droits des femmes aux niveaux international, régional et national
- Examen général des obligations de l'Etat tunisien à l'égard des instruments internationaux et régionaux des droits des femmes
- Examen général des principaux mécanismes et lois nationaux en Tunisie relatifs aux droits des femmes et des filles et à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence basées sur le genre
- Déterminer comment protéger les femmes avant et pendant un conflit armé
- Déterminer comment protéger les femmes durant les conflits armés, en particulier la protection des femmes réfugiées, migrantes et déplacées
- Identifier la protection par la législation sur: la violence à l'encontre des femmes - la traite des femmes - l'exploitation sexuelle
- Identifier l'axe de participation et l'axe de l'édification de la paix, le secours, le redressement et la reconstruction

-
- Identifier les indicateurs internationaux des quatre axes principaux de la résolution 1325
 - Définir la stratégie régionale pour la protection des femmes arabes: sécurité et paix par le Département de la femme, de la famille et de l'enfance du secteur des affaires sociales de la Ligue des États arabes
 - Revoir les recommandations des comités de traités et du Conseil des droits de l'homme de l'Etat tunisien portant sur les droits des femmes et des filles
 - Présenter les expériences régionales et internationales en matière de plans d'action nationaux pour la résolution 1325 ; deux exemples ont été présentés de façon détaillée : l'expérience de la Jordanie et celle de l'Irak, en plus des expériences des pays dont le contexte se rapproche de celui de la Tunisie: le Nigeria – le Cameroun – le Chili – le Népal.

Il convient de noter que le projet de plan d'action a été approuvé par la Ministre de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées le 15 février 2018 à l'unanimité par tous les participants.

2. Le Plan National de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité « Femmes, Paix et Sécurité » 2018 – 2020

Objectif général :

Le plan a pour objectif principal d'autonomiser les femmes et les filles, de promouvoir leur participation à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, d'éradiquer toutes les formes de discrimination fondées sur le genre et d'assurer la protection de la société contre les risques des conflits, de l'extrémisme et du terrorisme.

Objectifs spécifiques :

- Protéger les femmes et les filles de toutes les formes de violence avant, pendant et après les conflits, les crises et les catastrophes naturelles et sous la menace du terrorisme.
- Assurer la protection des femmes et des filles contre toutes les formes et tous les types de violence et de discrimination fondées sur le genre dans les situations de conflit et de terrorisme, assurer leur

sécurité et leur santé physiques, psychique et mentales, la jouissance de leur droits humains, faciliter l'exercice de ces droits et garantir l'accès à la justice.

- Promouvoir la participation des femmes et des filles en Tunisie à la vie politique, à la gestion des affaires publiques et à la prise de décisions afin de maintenir la paix, résoudre les conflits et faire face au terrorisme.
- Atteindre une meilleure participation des femmes et des filles à la vie publique et politique, à la gestion des affaires publiques et à la prise de décisions.
- Renforcer le rôle des femmes et des filles dans l'édification de la paix et sa durabilité, les efforts de reconstruction et dans la lutte contre le terrorisme.

Sur la base de l'objectif général et des objectifs spécifiques, le plan s'articule autour de sur cinq axes:

- axe de la prévention
- axe de la protection
- axe de la participation
- axe du secours, de la consolidation de la paix et de la reconstruction
- axe de l'information et du plaidoyer

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus du plan présenté :

- Développer une base de données unifiée et actualisée commune à tous les organismes publics.
- Promulguer des lois, des législations et des dispositions qui tiennent compte du principe de parité entre les femmes et les hommes dans tous les organes élus et des organismes indépendants et les postes occupés tant au niveau local que national.
- Aligner les procédures et mécanismes nationaux pour la protection des femmes et des filles contre l'extrémisme violent et le terrorisme avec les normes internationales
- Améliorer la réponse des autorités de sécurité aux violations des

droits des femmes et des filles

- Augmentation de la proportion des femmes occupant des postes de décision et des plus hautes responsabilités civiles, judiciaires et militaires.
- Conformité des textes législatifs et réglementaires à la Constitution et aux normes internationales.
- Augmenter le nombre de programmes et d'actions visant à promouvoir l'emploi des femmes et des filles.

Effet juridique

- Promulguer et réviser les textes législatifs et réglementaires conformes aux conventions et traités internationaux et régionaux.
- Développer un code qui régleme l'éthique de traitement des femmes et des filles victimes de la violence en général et des violences sexuelles, en particulier.
- Développer un protocole d'urgence multidisciplinaire sur la mobilité, la scolarisation et les services sociaux et de santé.
- Veiller à l'application systématique des lois contre la violence à l'égard des femmes et des filles soient.
- Mettre en place un système simplifié consacré à l'obtention des documents officiels pendant et après les conflits.
- Respect des normes internationales lors de la création des camps.
- Prévoir des procédures et des mesures positives temporaires pour adopter l'égalité des sexes dans toutes les structures des partis politiques, des syndicats et des organes élus.
- Mettre en œuvre des procédures et des mécanismes pour garantir que les auteurs de violences contre les femmes et les filles, en particulier les violences sexuelles, n'échappent pas à la punition.

Les tableaux suivants comportent les résultats attendus de chaque axe, les indicateurs de succès et les activités contribuant à sa réalisation.

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

et de ses Résolutions Connexes

Axe de la Prévention - Objectif : Protéger les femmes et les filles de toutes les formes de violence avant, pendant et après les conflits, les crises et les catastrophes naturelles et sous la menace du terrorisme.

Outputs / extrants	Actions / mesures	Indicateurs	Parties responsables	Partenaires
Un système .1 juridique et réglementaire compatible avec les traités et conventions internationales et régionales relatives à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	Ratification des conventions - et traités internationaux et régionaux pertinents Promulguer et réviser - les textes législatifs et réglementaires conformément aux conventions et traités internationaux et régionaux Prendre des mesures pour - faire respecter les lois	- Nombre d'accords et de traités ratifiés - Taux de participation des femmes au processus d'élaboration des textes - La compatibilité du système juridique des traités et normes internationaux	Présidence de la République Assemblée des Représentants du Peuple Présidence du gouvernement Ministère de la Justice Ministère de la Défense nationale Ministère des affaires étrangères Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'homme	Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales et régionales

<p>2. Un système de vigilance complet qui surveille les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles</p>	<p>1. Concevoir un système de vigilance globale: - Alerte précoce: Signaler les femmes et les enfants appartenant à des organisations terroristes</p> <p>2. Mise en place du système de vigilance globale: - Mise en place de l'Observatoire National contre la Violence à l'égard des femmes et des filles - Préparation et diffusion d'un formulaire uniforme pour tous les intervenants - Intégrer l'approche genre dans les systèmes d'alerte précoce pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles - Diagnostic des plans et programmes d'action nationaux de lutte contre le terrorisme, la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles - Intégrer les exigences du plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 dans la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles - Réhabilitation des centres de détention conformément à l'approche genre et droits de l'homme pour tous les groupes d'âge afin de prévenir les violences sexuelles</p>	<p>- Nombre de signalements de violences contre les femmes et les filles, y compris la violence sexuelle. - l'existence d'une base de données unifiée et actualisée - Nombre de rapports annuels des participants sur les formes de violence exercée à l'égard des femmes et des filles.</p>	<p>Ministère de la Justice Ministère de l'Intérieur Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Le CREDIF Ministère des Affaires sociales Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique Comité national de lutte contre le terrorisme</p>	<p>Institut tunisien des études stratégiques Bailleurs de fonds concernés Centre de sécurité stratégique Instance suprême des droits de l'homme et des droits fondamentaux Observatoire Tunisien de la Sécurité Intégrale Comité national pour la prévention de la torture Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds</p>
---	--	--	---	---

« les Femmes, la Paix et la Sécurité » et de ses Résolutions Connexes

<p>3. Un ensemble de procédures et de mécanismes conformes aux normes internationales visant à protéger les femmes et les filles de l'extrémisme violent et du terrorisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'approche de non-discrimination et de l'équivalence des chances entre les sexes dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la Formation et de la culture - Promouvoir des programmes et des mesures pour prévenir l'abandon et le décrochage scolaires - Consolider le poste de psychopédagogue pour répondre à tous les besoins des établissements éducatifs. - Créer le poste d'assistant social pour surveiller les comportements dangereux en milieu scolaire et le poste d'éducateur spécialisé pour accompagner les filles ayant des besoins particuliers dans les établissements d'enseignement - Mettre en place des programmes et des activités culturels et de jeunesse consacrant les valeurs de différence, de tolérance, d'acceptation de l'autre et des droits de l'homme dans leur acception universelle - Former les responsables de la diffusion du discours religieux pour faire face à toutes les formes d'extrémisme violent selon la perspective moderniste et l'approche des droits de l'homme. - Intégrer la résolution 1325 dans les programmes d'enseignement - Transposer la résolution 1325 dans les travaux du Conseil de la sécurité nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des axes liés à la non-discrimination et à l'égalité des chances inclus dans les programmes éducatifs à tous les niveaux - Déclin du taux d'abandon et de décrochage scolaire. - Taux des établissements d'enseignement munis de postes de psychologues et des travailleurs sociaux - L'efficacité et l'efficience des mécanismes et des procédures de protection des femmes et des filles contre l'extrémisme violent et le terrorisme - Conformité des procédures et mécanismes nationaux de protection des femmes et des filles de l'extrémisme violent et du terrorisme aux normes internationales 	<p>Présidence du gouvernement Ministère de la Défense nationale Ministère des affaires religieuses Ministère de l'Éducation Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Ministère de la jeunesse et du sport Ministère de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère des Affaires sociales Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi Ministère des affaires culturelles Conseil de la sécurité nationale Comité national de lutte contre le terrorisme</p>	<p>Conseil de la sécurité nationale Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales et régionales Bailleurs de fonds concernés</p>
---	---	---	--	---

<p>4. Structures et mécanismes garantissant la protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser les centres d'accueil et d'écoute, avec le personnel qualifié et les ressources nécessaires pour fournir des services de qualité - Intégrer une composante féminine spécialisée dans les cas de violence sexuelle au sein des structures d'intervention de première ligne - Renforcer la capacité du personnel des unités de sécurité spécialisées dans le traitement des femmes, des filles et des réfugiés victimes de violences et de violences sexuelles - Renforcer les capacités des prestataires de services consacrés aux femmes et aux filles victimes de violences et de violences sexuelles - Préparation de manuels, d'accords, de codes sur la gestion et la prise en charge des femmes et des filles victimes de violences et de violences sexuelles - Développer un code pour réglementer l'éthique à suivre envers des femmes et des filles victimes de violences et de violences sexuelles - Développer un protocole d'urgence multidisciplinaire sur la mobilité, la scolarisation et les services sociaux et de santé - Consolider un système de référence unifié pour encadrer les femmes et les filles ayant survécu à la violence et à la violence sexuelle - Soutenir la capacité de la Haute instance des droits et des libertés fondamentales à recevoir et à suivre les plaintes concernant la violence à l'égard des femmes et des filles - Généralisation des espaces et les locaux d'hébergements et mise en place de camps de réfugiés - Transposer la résolution 1325 dans les plans, programmes et stratégies concernant la santé physique, psychologique et mentale et la santé sexuelle et reproductive des femmes, des filles et les maladies sexuellement transmissibles - Formuler des stratégies et des plans nationaux et sectoriels tenant compte du genre et de la résolution 1325 	<ul style="list-style-type: none"> - Le pourcentage de femmes spécialisées dans le traitement des femmes victimes de violences au sein des forces de maintien de la sécurité intérieure, de protection civile et de la douane - Taux d'évolution du nombre de centres d'hébergement créés et aménagés - L'évolution de la réponse des autorités de sécurité aux violations des droits des femmes et des filles - étendue de couverture territoriale et répartition des mécanismes et des structures de protection des femmes et des filles dans toute la République - Nombre de stratégies et de plans nationaux et sectoriels prenant en compte le genre et la résolution 1325 	<p>Présidence du gouvernement Ministère de la justice Ministère de la Défense nationale Ministère de l'intérieur Ministère des finances Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère de la Santé Ministère des affaires sociales</p>	<p>Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales et organisations de bailleurs de fonds concernées</p>
--	--	--	---	---

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

et de ses Résolutions Connexes

Axe de la Protection - Objectif: Assurer la protection des femmes et des filles contre toutes les formes et tous les types de violence et de discrimination fondées sur le genre dans les situations de conflit et de terrorisme, assurer leur sécurité et leur santé physiques, psychique et mentales, la jouissance de leur droits humains, faciliter l'exercice de ces droits et garantir l'accès à la justice

Outputs / extrants	Actions / mesures	Indicateurs	Parties responsables	Partenaires
1- Mesures et mécanismes Assurant la protection des femmes et des filles sous la menace du terrorisme, pendant et après les conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles - La mise en œuvre des mécanismes d'intervention auprès des femmes et des filles victimes de violences pendant le conflit, en particulier la violence sexuelle et la traite des êtres humains et pour empêcher le mariage des mineurs et les mariages forcés - Garantir l'application des lois contre la violence à l'égard des femmes et des filles - la protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence à l'intérieur des sites d'asile ou d'exode et dans les cas de migration interne et pendant le transit chez elles - Elaborer une politique de migration et veiller à ce que les femmes et les filles ne soient pas victimes de la traite des personnes - Garantir le droit des femmes et des filles à obtenir les documents nécessaires à l'exercice de leurs droits légaux, ainsi que leur droit d'extraire ces documents - Développer un système simplifié et dédié pour obtenir les documents officiels pendant et après les conflits - Veiller à ce que la violence contre les femmes et les filles soit surveillée pendant et après les conflits - Garantir l'accès à des informations fiables sur le conflit 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures prises pour assurer la protection des femmes et des filles pendant et après les conflits et le terrorisme - Facilité d'accès aux services administratifs et obtention de documents officiels - Nombre de plaintes liées au signalement de cas de mariage de mineurs et de mariage forcé et taux de réponse à ces plaintes - Nombre de plaintes concernant le signalement et la réponse aux cas de violence sexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Présidence du gouvernement Ministère de la Justice ministère de la Défense nationale Ministère de l'Intérieur Ministère des affaires étrangères Ministère des Finances Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère de la Santé Ministère des Affaires sociales Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi Instance nationale contre la traite des personnes Commission nationale de lutte contre le terrorisme Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales Instance nationale pour la prévention de la torture 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds

<p>2. Des services garantissant les droits humains des femmes, des filles et des réfugiés conformément aux normes internationales lors de conflits et d'évènements terroristes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des services de santé de base, y compris la santé reproductive et sexuelle - Multiplier les cliniques mobiles concernées par la santé physique, reproductive, sexuelle et psychologique des femmes et des filles - Respect des normes internationales lors de la création des camps - Développer des programmes afin de garantir l'accès des femmes et des filles dans les zones de conflit et de catastrophe aux services et à la protection - Mener une enquête rapide pour évaluer la qualité et l'efficacité des services - Assurer la sécurité et la liberté de circulation des femmes et des filles - Veiller à ce que les enfants des deux sexes jouissent du droit à l'éducation - Mettre en application le protocole multidisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes, de filles et de femmes réfugiées bénéficiant de services de santé, sociaux, juridiques et éducatifs - Etat des unités médicales et cliniques mobiles - Nombre de ministères impliqués dans le protocole multidisciplinaire d'urgence 	<p>Présidence du gouvernement Ministère de la Défense nationale Ministère de l'Intérieur Ministère des affaires étrangères Ministère des Finances Le ministère de l'Éducation Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'urbanisme Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère de la Santé Ministère des Affaires sociales Ministère des transports Institut national de la statistique</p>	<p>Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Office national de la famille et de la population</p>
--	---	--	--	---

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

et de ses Résolutions Connexes

Axe de la participation: Objectif - Promouvoir la participation des femmes et des filles en Tunisie à la vie politique, à la gestion des affaires publiques et à la prise de décision afin de maintenir la paix, résoudre les conflits et faire face au terrorisme.

Outputs / extrants	Actions / mesures	Indicateurs	Parties responsables	Partenaires
1. Des législations garantissant la parité dans les instances indépendants et les autorités élues aux niveaux local et national, aux postes de décision et aux plus hautes responsabilités civiles, judiciaires et militaires	<ul style="list-style-type: none"> - Promulguer des lois, des législations et des dispositions qui tiennent compte du principe de la parité entre les femmes et les hommes dans tous les autorités élues, les instances indépendantes et les postes aux niveaux local et national. - Prévoir des procédures et des mesures positives temporaires pour adopter l'égalité des sexes dans toutes les structures des partis politiques et des syndicats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes garantissant la parité - La proportion de femmes occupant des postes de décision et assumant de hautes responsabilités civiles, judiciaires et militaires. - La proportion de femmes occupant des postes de direction dans les syndicats et les partis politiques - Conformité des textes législatifs et réglementaires à la Constitution et aux normes internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Présidence de la République Assemblée des représentants du peuple Présidence du gouvernement Ministère de la Justice Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'homme Instance Supérieure Indépendante pour les Elections Instance Supérieure de contrôle de la constitutionnalité des lois 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds

<p>2. Une base de données permettant de mesurer la participation des femmes et des filles à la vie publique et à la vie politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration et mise en place de la base de données - Recueillir et analyser des données sur le suivi et la documentation des abus contre les femmes et les filles dans le domaine de la participation politique et de la vie publique - Disponibilité des données et des informations produites par la base de données - Suivi de la participation des femmes dans les structures et les missions diplomatiques, les institutions et les établissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de violations enregistrées et classées. - Nombre de rapports sur la participation des femmes et des filles à la vie publique et politique - Statistiques ventilées par sexe sur la participation des femmes à la vie publique et politique 	<p>Présidence du gouvernement Ministère de la Justice ministère de la Défense nationale Ministère de l'Intérieur Ministère des affaires étrangères Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement Ministère de l'Éducation Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique Ministère des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'homme Le CREDIF Instance Supérieure Indépendante pour les Elections Institut national de la statistique</p>	<p>Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds</p>
---	--	---	---	---

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

et de ses Résolutions Connexes

<p>3. Procédures et mécanismes favorisant la participation effective des femmes à la négociation et au dialogue national pour assurer la viabilité de la sécurité et de la paix sociale et civile et afin de prévenir les conflits et de lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme</p>	<p>Soutenir les capacités des femmes et des filles pour les compétences en leadership, la négociation et la résolution des conflits aux niveaux régional et local</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un cadre institutionnel permettant aux femmes de participer aux négociations et au dialogue national- Préparer des manuels et des procédures sur la participation des femmes et des filles aux négociations et au dialogue national	<ul style="list-style-type: none">- Pourcentage de femmes impliquées dans les négociations, la résolution des conflits et le dialogue national- Régularité et continuité des programmes et des formations dans le domaine des compétences en leadership, de la négociation et de la résolution des conflits sur tout le territoire de la République- Nombre de femmes occupant des postes élevés dans les processus de négociation	<p>Présidence du gouvernement Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées Instance générale de prospection et d'accompagnement au processus de décentralisation Centre de formation et d'appui à la décentralisation</p>	<p>Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds</p>
--	--	--	---	---

<p>4. Procédures et mécanismes visant à assurer la participation économique des femmes et des filles</p>	<p>Inventorier et évaluer - les mécanismes existants pour soutenir la participation économique des femmes et des filles Effectuer une enquête - nationale sur la participation économique des femmes et des filles Prévoir des mesures - positives visant à soutenir la participation économique des femmes dans les différents programmes sectoriels (emploi, entrepreneuriat, formation (.professionnelle, etc Développer une charte - des parties impliquées dans la participation économique des femmes ,et des filles Elaborer des - programmes spéciaux d'accompagnement des femmes et des filles favorisant leur insertion dans le secteur formel Construire des - partenariats avec le secteur privé pour soutenir la participation économique des femmes Développer - des mécanismes pour améliorer la représentation des femmes aux postes de décision dans les institutions économiques publiques et privées</p>	<p>pourcentage - de femmes à la tête d'institutions économiques publiques et privées Nombre de - programmes et de mesures visant à promouvoir l'emploi des femmes et des filles pourcentage de - femmes et de filles dans le secteur formel pourcentage de - projets dirigés par .des femmes Pourcentage de - femmes bénéficiant de tous types de prêts pourcentage de - femmes bénéficiant d'incitations accordées aux entrepreneurs</p>	<p>Présidence du gouvernement Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale Ministère des Finances Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises Ministère de Commerce Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi Ministère du tourisme et de l'artisanat Banque Tunisienne de Solidarité BFPME</p>	<p>Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds</p>
--	---	---	--	---

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

et de ses Résolutions Connexes

Axe du secours, de l'édification et du maintien de la paix et de la reconstruction – Objectif : Participation efficace, élevée et efficiente des femmes et des filles dans le maintien de la paix, la résolution de conflits et la lutte contre le terrorisme – les femmes et les filles : un partenaire actif dans l'édification de la paix et sa durabilité, la reconstruction et la lutte contre le terrorisme.

Outputs / extrants	Actions / mesures	Indicateurs	Parties responsables	Partenaires
1. Mécanismes d'accompagnement et d'information pour assurer la durabilité de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles	Créer des - opportunités d'emploi pour les femmes et les filles, en particulier les réfugiés et les personnes qui ont des familles à charge Assurer la - disponibilité des budgets pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles durant la phase de reconstruction Soutenir les - capacités des intervenant(e)s dans le domaine de l'encadrement et de l'accompagnement des femmes et des filles	Taux de - développement des projets économiques créés par les femmes et les filles Nombre de - femmes et de filles bénéficiant d'un encadrement social	Présidence du gouvernement Ministère des Finances Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère des Affaires sociales Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi Conseil supérieur des collectivités locales	Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds

<p>2. Un système permettant l'accès des femmes et des filles à la justice, y compris la justice transitionnelle / transformationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des femmes et des filles à la justice, en particulier les victimes de violences sexuelles. - Mettre en œuvre les procédures et mécanismes du système de justice transitionnelle pour les femmes et les filles - Soutenir les capacités des Parties et des structures concernées par la mise en œuvre du système de justice transitionnelle pour les femmes et les filles - Mettre en place des procédures et des mécanismes pour lutter contre l'impunité des auteurs de violences contre les femmes et les filles, en particulier les violences sexuelles - Généraliser les procédures d'assistance judiciaire pour les femmes et les filles victimes de la traite, victimes d'exploitation sexuelle, femmes migrantes et réfugiés 	<p>Nombre d'espaces aménagés pour recevoir des plaintes et assurer la confidentialité des fichiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers de femmes et de filles déposés auprès de la Commission de justice transitionnelle - Nombre de femmes et de filles bénéficiant de dédommagement d'urgence - Nombre de femmes et de filles bénéficiant d'indemnisation globale - Nombre de dossiers de femmes et de filles victimes renvoyés aux services judiciaires compétents 	<p>Présidence de la République Présidence du gouvernement Ministère de la Justice ministère de la Défense nationale Ministère de l'Intérieur Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales Conseil supérieur de la magistrature</p>	<p>Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds</p>
---	---	---	--	---

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

et de ses Résolutions Connexes

<p>3. Programme de réhabilitation du système judiciaire et de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des femmes dans le processus de réhabilitation du système judiciaire et de sécurité - Revoir les programmes de formation de base et continue et la formation sur la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles - Réaménager l'infrastructure des centres de détention pour que leurs espaces soient conformes aux normes internationales - Soutenir et généraliser le programme de police de proximité avec la nécessité de faire participer les policières dans ce programme - Veiller à l'efficacité des services judiciaires et des unités de sécurité spécialisées dans la prise en charge des cas de violence à l'égard des femmes et des filles après le conflit 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'évolution du nombre d'équipes de sécurité spécialisées dans le traitement des cas des femmes et des filles victimes de violences et de violences sexuelles - Proportion de - femmes dans ces équipes - Pourcentage des postes de police conforme aux normes internationales et à ceux du genre 	<p>Présidence de la République Présidence du gouvernement Ministère de la Justice ministère de la Défense nationale Ministère de l'Intérieur Conseil supérieur de la magistrature Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales</p>	<p>Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds</p>
--	--	---	--	---

<p>4. Un système de services dédié aux femmes et aux filles, y compris les femmes réfugiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des centres d'écoute et d'encadrement mobiles pour les femmes et les filles victimes de violence sexiste, y compris les femmes réfugiées - Renforcement des centres de santé mobiles (santé globale, y compris la santé reproductive et la santé sexuelle) - Fournir des unités mobiles assurant des services administratifs complets - Réinsertion des femmes et des filles ayant interrompu l'éducation et la formation 	<p>Pourcentage - de centres mobiles (écoute, encadrement / santé / services administratifs) Réinsertion - des femmes et des filles ayant interrompu l'éducation et la formation</p>	<p>Présidence du gouvernement Ministère de l'Intérieur Ministère de l'Éducation Ministère des Affaires sociales Ministère de la Santé Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi Conseil supérieur des collectivités locales</p>	<p>Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds</p>
---	--	---	--	---

« les Femmes, la Paix et la Sécurité »

et de ses Résolutions Connexes

Axe de la sensibilisation et du plaidoyer: -Objectif : Informer et sensibiliser afin d'obtenir le soutien et plaidoyer pour mettre en œuvre le plan

Outputs / extrants	Actions / mesures	Indicateurs	Parties responsables	Partenaires
<p>Campagne communautaire de sensibilisation et de changement des mentalités afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études sur les normes sociales sur lesquelles se fonde la violence à l'égard des femmes et des filles - Mener des activités sur le terrain avec diverses composantes de la société civile et des autorités locales - Produire des supports de communication visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles - Produire un plan de communication pour lutter contre toutes les formes d'extrémisme violent selon une vision moderniste et une approche des droits de l'homme - La production de supports pour diffuser un discours religieux susceptible de prévenir toutes les formes d'extrémisme violent selon une vision moderniste et l'approche des droits de l'homme - Éduquer les femmes et les filles sur leurs droits et leur permettre de revendiquer et de défendre leurs droits humains - Développer une stratégie d'information concernant le plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 		<p>ministère de la Défense nationale Ministère des affaires religieuses Ministère de l'Éducation Ministère de la jeunesse et des sports Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique Ministère des affaires culturelles</p>	<p>Coalition civile contre la violence à l'égard des femmes Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds Haute autorité indépendante pour la communication audiovisuelle</p>

<p>Un plan de communication sur le retour positif de la participation des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude qualitative sur les manifestations sociales de la participation des femmes - Organiser des campagnes de sensibilisation sur le retour positif de la participation des femmes - Sensibiliser et instruire les parties concernées autour du rôle important des femmes et des filles dans la prise de décision, la résolution des conflits et la reconstruction, afin de garantir que le non-retour aux rôles traditionnels avant le conflit - Produire des arguments, des preuves et des supports multimédia 		<p>Ministère des affaires religieuses Ministère de la jeunesse et des sports Ministère de l'Éducation Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique Ministère des affaires culturelles</p>	<p>Coalition civile contre la violence à l'égard des femmes Organisations de la société civile concernées Organisations internationales concernées Organisations internationales concernées et organisations de bailleurs de fonds Haute autorité indépendante pour la communication audiovisuelle</p>
--	---	--	---	--

" NO WOMEN NO PEACE -
PAS DE PAIX SANS FEMMES - "

لا سلام دون نساء

Grâce à la généreuse contribution du
gouvernement de la République
de la Finlande.



Ministère des Affaires Étrangères
Finlande